

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 9 juin 2021

L'an 2021 et le 9 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Corinne BLANCHARD, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Madame Carole SANTERRE, Monsieur Alexandre QUINOT, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(s) ayant donné procuration** :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE

**A été nommé(e) secrétaire** : Madame Carole SANTERRE

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 1

**Date de la convocation** : 03/06/2021

**Date d'affichage** : 03/06/2021

**Actes rendu exécutoire**

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 21/06/2021  
et publication ou notification : 21/06/2021

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021
- Redevance pour occupation du domaine public 2021-2023
- Etudes de devis (mur du cimetière, espace cinéraire, panneaux d'affichage, terrain de tennis)
- Préparation des élections (tenue des bureaux de vote)
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 8 avril 2021**

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.

Le compte rendu du 8 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

## **2021-26 - Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité**

Monsieur le Maire explique que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Il propose au conseil :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune, issu du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française.

**Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le montant de la redevance pour 2021 s'élève donc à 215 €.**

**Le Conseil Municipal** adopte, à l'unanimité, la proposition qui lui ait faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

## **2021-27 - Acquisition de guirlandes de Noël**

Le Maire propose au Conseil Municipal de continuer d'égayer la commune en achetant de nouvelles guirlandes de Noël.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition de 16 guirlandes de Noël auprès de l'entreprise **Distri fêtes**, pour un montant de **2 931,60 € HT**, soit **3 517,92 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

## **2021-28 - Acquisition de panneaux d'affichage**

Le Maire explique qu'au vu du nombre important de documents légaux à afficher il est nécessaire de faire l'acquisition de plusieurs panneaux d'affichage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition de 4 panneaux d'affichage (dont 1 double face) auprès de l'entreprise **l'Echo Technique**, pour un montant de **2 346,38 € HT**, soit **2 815,66 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

### 2021-29 - Acquisition de columbariums

Le Maire indique qu'il n'y a plus de cavurnes disponibles dans les cimetières et qu'il est nécessaire d'acquérir de nouveaux monuments cinéraires à Greneville et Guignonville. Il propose d'acquérir des columbariums.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** l'acquisition de deux columbariums pour les cimetières de Greneville en Beauce et de Guignonville auprès de l'entreprise **SAS funéraire Patard-Pinturier**, pour un montant de **4 621,67 € HT**, soit **5 546 € TTC par colombarium**.

<b>Greneville en Beauce</b>	<b>4 621,67 € HT</b>	<b>5 546 € TTC</b>
<b>Guignonville</b>	<b>4 621,67 € HT</b>	<b>5 546 € TTC</b>
<b>Total</b>	<b>9 243,34 € HT</b>	<b>11 092 € TTC</b>

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

### 2021-30 - Pose d'une clôture et d'une porte – terrain de tennis

Le Maire indique qu'il serait nécessaire de restaurer le terrain de tennis et notamment la clôture et la porte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** la pose d'une clôture et d'une porte pour le terrain de tennis auprès de l'entreprise **Quali Sport**, pour un montant de **9 490 € HT**, soit **11 388 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

### 2021-31 - Réparation du mur du cimetière de Greneville

Le Maire explique qu'il est nécessaire de réparer le mur du cimetière qui s'est écroulé, en partie, sur un terrain privé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTE** la réparation du mur du cimetière de Greneville en Beauce par l'entreprise **SARL ALÈGRE**, pour un montant de **4 339,89 € HT**, soit **5 207,87 € TTC**.

**SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

### Préparation des élections

Chacun des membres du conseil indique ses disponibilités pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021. Un tableau récapitulatif sera par la suite adressé à tous.

## Questions diverses

### Acquisition de caméras

Le Maire propose de faire l'acquisition de caméras afin de lutter contre les décharges sauvages et autres dépôts illicites d'ordures dans les bois. Le conseil municipal est d'accord pour l'achat de caméras. Des devis seront présentés au prochain conseil municipal.

### Réouverture de la salle polyvalente

Le Maire indique que la salle polyvalente de Guignonville est de nouveau ouverte à la location. Le contrat de prestation de ménage avec Pithiviers Nettoyage sera de nouveau effectif à partir du 14 juin 2021.

### Empierrement d'un chemin

Le Maire explique qu'un administré a effectué une demande de travaux de prolongation d'empierrement au chemin rural n°7 "de Beauclair à Sébouville". Sa demande a été accordée.

### Stationnement gênant

Les élus rappellent qu'il y a des problèmes de stationnement gênants et notamment rue de la forge.

### Pizzaiolo

Le Maire informe le conseil municipal que le pizzaiolo ne souhaite plus s'installer sur la place de Greneville en raison de l'insécurité. Cette information lui a été transmise par des administrés mais le Maire n'a eu aucun échange avec le pizzaiolo.

### Rappel réunion PADD

Le Maire rappelle que la réunion relative au PADD aura lieu mercredi 16 juin 20h à salle polyvalente.

### Nouveau contrat Karine BEAUVAIS

Le Maire explique que le contrat de Karine BEAUVAIS prend fin le 18 juin 2021 et qu'elle sera, à compter de cette date, nommée stagiaire pendant un an avant d'être titularisée.

### Mobil home

Le Maire indique qu'un nouveau courrier a été adressé au propriétaire du mobil home afin qu'il procède à son enlèvement.

### Abris bus

Les élus déplorent l'état de l'abri bus qui comporte de nombreux graffitis.

### Création d'un registre nominatif « Plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur »

Un rappel à la commission d'aide sociale est effectué concernant la création d'un registre nominatif dans le cadre du Plan de gestion sanitaire des vagues de chaleur.

### Point communautaire

Madame SANTERRE indique que la CCPNL a lancé une étude de faisabilité pour le projet de la piscine.

La séance est levée à 23h30

Le Maire,

Ont signé les membres présents,

Jean-Louis BRISSON

